

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

23/05/2024

Date de l'affichage

23/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Sylvain CLÉRIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Davy BRUN par Pierre-Yves NICOT, Marcel FONTELLIO par Nadia MEDJANI, Charlie GABILLON par Jean-Sébastien SGARD, Sylvie PROCHILLO par Frédéric ROCHER,

Absent(s) excusé(s)

Absent(s) non excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET & Aurélie POLESE

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 4 représentés, 0 absent excusé et 3 absents non excusés à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_56_02-DE

2024/56-02 – OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2010/042 du 10 juin 2010 modifiant les statuts et transférant la compétence ordures ménagères,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCCL-2010 n° 84 du 24 septembre 2010 portant sur cette modification,

Vu la délibération n° 2010/049 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),

Vu la délibération n° 2022/142-12 en date du 24 novembre 2022 portant désignation des représentants au sein des syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Gilles Berton, Délégué suppléant, décédé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) – Gestion Ecologique et Economique des Déchets ménagers (GEEODE) sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Martial ROUSSEAU	Quentin PLIOT
Alain THIBAUD	Magali LESCURE
Marcel MYTNIK	Jacques EVRARD
Gilbert LECONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Gérard GILIER
Ghislaine HARSCOËT	Cédric DACQUAY
Arnaud POMMIER	Yann GUERIN
Jean-Jacques BRICHET	Marie Françoise FOURREY
Farid MEBARKI	Brice AMILLET
Bernard BREUGNOT	Eddy ANGERVILLE
Eliane DIACCI	Jean-Yves RAVENNE
Nolwenn LE BOUTER	Philippe DUCQ
Jean-Jacques LANDRY	Laurent GADET
Sébastien COUPAS	/
Thomas CAFFIAUX	Sébastien DROMIGNY
Maeva SCHIDLOWER	Catherine SADOINE

Séance du 30/05/2024

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean Luc LABATUT	Luc GOLFIER
Christophe MARTINET	Jimmy VASSEUR
Thierry FICHAUX	Nathalie MICHEL

ARTICLE DEUX :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) sont les suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Denys MARTIN	Isabelle LANGLAIS

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le **03 JUIN 2024**

ID : 077-247700701-20240530-2024_56_02-DE

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

03 JUIN 2024

ID : 077-247700701-20240530-2024_56_02-DE